



PLAN DE FINANCEMENT

Vu le décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020
en application de l'article L.1111-11 du code général des collectivités territoriales

NATURE DU PROJET :

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain : construction d'une crèche (plan d'investissement du jeune enfant)

Réalisé à partir de 2025 sur 3 exercices

Coût prévisionnel du projet
Dépenses HT : 1 600 000 €

Dépenses TTC : 1 920 000 €

Calendrier prévisionnel du projet
Début des travaux : T4 2025

Fin des travaux : T2 2027

Intervenants

Bénéficiaire : Ville de CANNES

Financier	Contrat	Base	Taux	Mt. subvention
Agence Nationale de Rénovation Urbain	N.P.N.R.U. (base ramenée à la seule construction de la crèche)	1 280 000 €	9,98%	127 744 €
Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes	N.P.N.R.U. – P.I.A.J.E.	1 280 000 €	28,71%	367 500 €
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	N.P.N.R.U. (base ramenée à la seule construction de la crèche)	1 280 000 €	5,87%	75 098 €

Dépenses : 1 600 000 €

Recettes :

Total des demandes	570 342 €	soit 35,65% du financement
Ville de Cannes	1 029 658 €	soit 64,35% d'autofinancement
Emprunt	0,00 €	soit 0 %
Autres	0,00 €	soit 0 %

